L'ancien hôpital Saint Lazare couvre une emprise d'environ 16 000 m², au cœur d'un vaste îlot délimité par les rues du Faubourg Saint-Denis, de Paradis, et de Chabrol et d'Hauteville. Cet îlot est situé à proximité de la gare de l'Est, dans un quartier très dense disposant de peu d'espaces verts et d'équipements collectifs de proximité.

Le départ en 1999 de l'Assistance Publique/ Hôpitaux de Paris a libéré un ensemble de constructions édifiées entre le 19^{ème} siècle et la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, de qualité architecturale très variable et a offert l'opportunité de réaménager l'ensemble du site pour doter l'arrondissement des équipements qui lui font actuellement défaut.

Le terrain est enclavé sur 3 côtés, le quatrième donnant à l'Est sur le square Alban Satragne. Les accès sont par conséquent difficiles. La dernière intervention d'urbanisme sur cet îlot remonte aux années 1970, lors de la réalisation d'un parc de stationnement souterrain de 6 niveaux sous le square et du réaménagement de ce dernier.

Les obiectifs, issus de la concertation, sont :

- de réaliser des équipements socio-culturels, sportifs et scolaires et de développer des activités sportives et culturelles
- de mettre en valeur les bâtiments historiques
- d'ouvrir un espace de détente paysager et piéton en créant sur le site un parc paysager avec la suppression des voies de circulation automobile publique et le déplacement de la trémie d'accès au parking souterrain.

Le programme retenu voté par délibération du Conseil de Paris du 27 mai 2003 comporte les réalisations suivantes, décomposées en 2 phases :

Phase 1

- construction d'une école maternelle de 8 classes à l'ouest du parc ;
- dans le carré historique :
 - réhabilitation du bâtiment Est, dont la Chapelle destinée à accueillir un **espace culturel** (salle de spectacles et d'exposition)
 - réalisation d'une halte-garderie / crèche de 30 places et d'un centre social dans ce bâtiment Est ;
 - réalisation du **jardin intérieur** et ouverture des deux **galeries** dans les ailes Nord et Sud ;
- réalisation du parc (1ère tranche) : aménagement des espaces extérieurs (nord) permettant la desserte de ces équipements.

Phase 2

- restructuration de l'aile Ouest du carré historique en vue de la réalisation d'une **médiathèque** ;
- réalisation du gymnase dans l'angle sud-ouest de la parcelle ;
- réalisation du parc (2ème tranche) : aménagement des espaces extérieurs (sud et est) et réorganisation du square Alban Satragne ;
- construction d'un pavillon de gardiennage et déplacement de la trémie d'accès au parc de stationnement souterrain.

Les accès à ce parc seront au nombre de 4, répondant ainsi à la volonté d'améliorer la desserte du site : 3 accès depuis la rue du Faubourg Saint Denis, 1 accès depuis la Cour de la Ferme Saint Lazare.

En outre, pour permettre un accès par le sud, une servitude de liaison piétonne est inscrite sur la parcelle 14, rue de Paradis

L'arrêté municipal, pris le 21 mai 2004, de classement des 3 voies - Cour de la Ferme Saint Lazare, du passage de la Ferme Saint Lazare et de la Cité Chabrol - ouvre la possibilité de réaliser un traitement harmonieux de cet accès au site Saint Lazare.

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2005, les bâtiments néo-classiques composant le carré central et le sol de la cour ont été inscrits au titre des monuments historiques, confortant le choix de la Ville de préserver et mettre en valeur ce patrimoine.

